

LA GAZETTE DE RHUIS



EDITORIAL DE VOTRE MAIRE

Mairie de Rhuis

Ouvertures :

Lundi : 09h30 - 13h30

Jeudi : 14h30 - 18h30

Téléphone / Fax :

03.44.40.51.79

Adresse mail :

mairiederhuis@orange.fr

www.rhuis.fr

**Bienvenue
aux nouveaux habitants**

CENTRALE AU GAZ DE VERBERIE

L'arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter, accordée à Direct Energy, le 13 janvier 2009 par Jean-Louis BORLOO, a été annulé par le tribunal administratif d'Amiens pour non respect des critères de protection de l'environnement (études d'impact entre autres).

Le tribunal retient que la décision du ministre est entachée d'une « erreur manifeste d'appréciation »...

Par ailleurs, un deuxième recours vient de permettre d'obtenir, en plus l'annulation de la modification du P.L.U. de Verberie.

Toutes nos félicitations aux associations et, plus particulièrement, à « Pas de centrale en Basse Automne » et le Roso.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / RHUIS

Comme vous le savez, la conformité des installations est maintenant obligatoire.

À cet effet, tous les diagnostics doivent être effectués d'ici

le 31 décembre prochain par Véolia.

Suite à ce passage, vous recevrez un rapport de conformité ou de non-conformité avec trois niveaux de priorité.

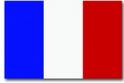
Les mises en conformité nécessaires devront être réalisées d'ici 2016.

À ce jour, le pourcentage de subvention de l'Agence de l'Eau, pour les mises en conformité, va jusqu'à 60%.

En ce qui concerne les 40 % restants, Michel Baboeuf et moi-même étudions actuellement avec d'autres maires, les meilleures solutions.

(Prêt à taux zéro ?)

Jean-François GOYARD.



RECENSEMENT 2011

Les jeunes gens et jeunes filles, nés entre octobre et décembre 1995, sont invités à se faire recenser.

Se présenter au secrétariat de la mairie, à partir du jour anniversaire, muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de leurs parents ainsi que d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement vous sera remise.

Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et facilitera l'inscription sur les listes électorales à vos 18 ans.

LISTES ÉLECTORALES

Nous vous informons que vous avez jusqu'au **Samedi 31 Décembre 2011** pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Les demandes d'inscriptions peuvent être retirées, dès à présent, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Documents à fournir : carte nationale d'identité en cours de validité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Permanence exceptionnelle de la mairie : **Samedi 31 Décembre 2011, de 11 h à 12 h.**

INFORMATIONS SCOLAIRES

L'école intercommunale Gilles Personne de Roberval : cet établissement reçoit 18 enfants de notre commune, et a pour directrice Madame Decoret. Tél : 03 44 72 27 23



Une nouvelle ligne de bus dessert les différents établissements scolaires de Senlis depuis le mois de Septembre 2011. Les parents concernés sont très satisfaits.

Le **SMVO** (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) met en place de nouvelles conditions d'accès aux déchetteries Verdi à partir du mois d'avril 2012. Une carte à puce remplacera l'ancien dispositif. Celle-ci sera remise à chaque foyer.

Afin d'obtenir cette carte, nous vous invitons à renvoyer impérativement avant le

31 décembre 2011 :

- le formulaire ci-joint, dûment complété.
- une copie de la taxe d'habitation de l'année précédente
- pour les nouveaux arrivants : un justificatif de domicile de moins de trois mois (*Facture EDF, téléphone etc...*). La distribution des cartes se fera au cours du 1er trimestre 2012 **dans votre déchetterie.**

POLLUTIONS CANINES

Dans le village, il est constaté de plus en plus de déjections de nos amis à quatre pattes. Nous prions instamment les propriétaires de chiens de les éduquer, à faire leurs besoins ailleurs que devant les entrées ou façades des propriétés des administrés.

Michel Delmas, notre nouveau conseiller général reçoit sur rendez-vous les jeudis et samedis matin en mairie de Pont Sainte Maxence.

Contactez Madame Chantal Gauchon au 03 44 72 20 49....

RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE DE PONT Ste MAXENCE

Au moment des fêtes de fin d'année, soyez encore plus vigilants ! (ci-joint document)

SERVICES

La société A.S.I. (Aide et Service Infirmier) et A.S.D. (Aide et Service à Domicile) située à Verberie, 20 rue de la République, représentée par Mme Gouez (responsable), M. Herlin (directeur adjoint) propose différents services :

A.S.I. : prise en charge de tous types de soins auprès des adultes, des enfants et adolescents, de la personne âgée et du handicap.

Tél. : 09 81 46 36 29 asi.verberie@gmail.com

A.S.D. : ménage, repassage, bricolage, jardinage, garde d'enfants de plus de 3 ans, soutien scolaire, cours à domicile, aide administrative, courses...

Tél. : 09 81 32 80 71 asd.verberie@gmail.com

Une documentation complète est disponible en mairie.

ENTRE NOUS..

 Afin d'améliorer la communication entre nous, il serait souhaitable que vous puissiez nous communiquer votre adresse mail.

Bien entendu, la mairie s'engage à ne pas divulguer vos coordonnées personnelles.



LA VIE ASSOCIATIVE ..

(Association Pierre d'Angle)

Un Concert en hiver ! ...



La chorale de l'école de Musique de Verberie et l'ensemble vocal de l'atelier musical de l'Oise, vous proposent de venir écouter les chants de Noël (répertoire baroque allemand) :

Dimanche 18 décembre 2011, à 16 heures, en l'Église de Rhuis

Entrée : 5 €

Tarif réduit : 3 €

Gratuit pour les moins de 12 ans

Pour vous réchauffer, l'Association Pierre d'Angle vous proposera un chocolat chaud à l'issue du concert !

Noël 2011

Les membres du CCAS ont choisi cette année :

Une sortie « **Cirque** »:

Dimanche 11 décembre 2011, à 14 heures,
Cirque à Margny-lès-Compiègne.

Les places sont arrivées et ont été distribuées aux personnes qui s'étaient inscrites.



Passage du **Père Noël** :

Dimanche 18 décembre 2011, à 11h30

Dans la rue principale (Départ Route de l'Oise-Arrivée devant la Mairie).
Venez nombreux ! Surprise, Surprise !!!

Le repas des **Aînés**



Cette invitation au restaurant vous concerne, si vous avez 60 ans et plus, et si vous habitez Rhuis en résidence principale.

Ce restaurant a été choisi sur la commune de Pontpoint pour nos aînés et leur conjoint, même s'il ne remplit pas ces conditions.

Les personnes seules peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix, qui sera également prise en charge par le CCAS.

Les personnes concernées recevront une invitation (coupon-réponse) et devront nous le retourner en Mairie avant le lundi 12 décembre 2011, 13h30.

À VOS AGENDAS !

Vœux du Maire et du Conseil Municipal :

Dimanche 15 Janvier 2012, à 18 heures, en mairie.



Le Maire de Rhuis et ses Conseillers vous
souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année.

